

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-2082

présenté par
M. Le Fur, M. Bourgeaux, M. Taite, Mme Périgault, M. Seitlinger, M. Cordier, M. Cinieri,
M. Dumont, Mme Gruet, M. Ray et Mme Corneloup

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi industrie verte prévoit que cinq filières stratégiques seront soutenues en particulier : Les pompes à chaleurs, les éoliennes, les panneaux photo voltaïques, l’hydrogène vert et les batteries électriques.

Nous contestons la pertinence de ces filières et notamment la filière éolienne.